

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES AVRE LUCE NOYE

L'An DEUX MILLE VINGT DEUX, le 8 décembre à 18 H 30, le Conseil Communautaire convoqué légalement, s'est réuni à la salle des fêtes de Thennes sous la présidence de Monsieur Alain DOVERGNE

● Etaient présents les Conseillers Communautaires :

Mesdames DOUAY Sonia, PREVOST Anne-Marie, COLOMBEL Aurélie, RAMON Marie-Gabrielle, BLIN Monique

Messieurs DURAND Pierre, LECOINTE Jean-Noël, CAPELLE Hubert, BOUCHER Michel, DELANAUD Stéphane, de CAFFARELLI Christian, LAVOINE Nicolas, DOVERGNE Alain, WALLET Joël, SURHOMME Alain, BEAUMONT Joël, BOQUET Cédric, DARCIS Philippe, MIANNE Michel, LESCUREUX André, CHANTRELLE Brice, HEYMAN Christophe, MOURIER Francis, NOCHEZ Didier, DEMOUY Bertrand, LAMOTTE Dominique, MEGLINKY Philippe, VAN DE VELDE Michel, LEROY Jean-Maurice, MAROTTE Philippe, BENONY Miguel, VAN OOTEGHEM J. Michel, JUBERT Patrick, VERONT Fabrice, DAMAY Jean-Michel, WABLE Vincent, DEPRET Patrick, DUTILLEUX Olivier, CHARLES Gilles, LEVASSEUR Roger, SZYROKI Jacky, LECONTE Yves-Robert, VIOLETTE Paul

● Disposaient d'un pouvoir :

M. DURAND Pierre de Mme PATRICE-BOURDELLE Christine, M. DOVERGNE Alain de M. COTTARD Yves, M. SURHOMME Alain de M. DESROUSSEAUX Eric, WABLE Vincent de Mme MENARD Sergine, M. MOURIER Francis de M. GAWLIK Jérémy, BEAUMONT Joël de CARON Hubert, JUBERT Patrick de BERTOUX Julia, DEMOUY Bertrand de TESTART Laëticia, NOCHEZ Didier de PARENTY Vincent, LAMOTTE Dominique de RIQUIER Ludivine

● Absent(e)s et / ou Excusé(e)s :

Mesdames PATRICE-BOURDELLE Christine, ROSE Maryse-Corinne, MARCEL Marie-Hélène, MENARD Sergine, ATTAGNANT Hélène, PERONNET Fabienne, GAUDECHON LAMOUREUX Mélodie, BERTOUX Julia, RIHET Anne, RIQUIER Ludivine, TESTART Laëticia, DEMORSY Roselyne
Messieurs BLIN Nicolas, COTTARD Yves, DESROUSSEAUX Éric, GAWLIK Jérémy, CARON Hubert, TEN Franck, BERTHE Pascal, HOLLINGUE Rémy, TOURNIQUET Gautier, PARENTY Vincent, LOGEART Johan, CLEMENT Dominique

Nombre de membres
du Conseil Communautaire

Titulaires : 67
Membres présents : 43
· dont suppléé : 0

Membres représentés : 10

Votants : 53

Date de la convocation
2 décembre 2022

Secrétaire de séance :
M. VERONT Fabrice

OBJET : Association Chemins Ruraux Hauts de France Adhésion - Prestation Inventaire

Rapport de Madame Sonia DOUAY, Vice-Présidente Aménagement du Territoire

Sur proposition de la commission Aménagement du Territoire réunie le 10 octobre 2022,

Suite à la présentation de Madame STADTFELD, chargée de mission au sein l'Association pour la conservation et la protection des chemins ruraux, Chemins Ruraux des Hauts de France (*diaporama de présentation en annexe*)

Considérant que cet inventaire est constitué :

- d'un relevé sur le cadastre : relevé des chemins appartenant à la commune avec des documents annexes et validation par la personne référente à la mairie
- d'un relevé sur le terrain, comparatif avec le théorique, ce qui existe n'existe plus et pourquoi
- de la création des dossiers comprenant un plan de gestion, un cahier des annexes, une note sur les chemins AFR (s'ils ont été relevés)
- d'un rendu en mairie et global en Communauté de communes

Vu l'expérience des 7 communes qui ont bénéficié de cet inventaire,

Compte tenu de l'intérêt à l'échelle intercommunale de disposer de cet inventaire des Chemins Ruraux au regard du PLUi en cours d'étude et du projet de Plan de Mobilité Simplifié,

Vu le coût de l'adhésion : 150 € par EPCI

Vu le coût par jour de travail : 140 €

Compte tenu de l'estimation nécessaire pour produire l'inventaire des Chemins Ruraux des 40 communes restantes, à savoir 280 jours (soit au total une prestation estimée à 39 200 €)
Compte tenu des délais de réalisation de cet inventaire couvrant les années 2023 et 2024,

Vu l'avis favorable du Bureau communautaire du 14 novembre 2022,

Après en avoir délibéré à la majorité (Pour 48, Contre : 3 Lavoine, Leconte, Darcis, Abstentions : 2 Mme Blin, M. Levasseur)
le Conseil Communautaire :

- Décide d'adhérer à compter de 2023 à l'Association pour la conservation et la protection des Chemins Ruraux – Chemins Ruraux Hauts de France,
- Engage la CCALN dans la réalisation de l'inventaire des Chemins Ruraux de 40 communes pour un montant estimé à 39 200 €, conformément au devis annexé,
- Inscrira les crédits budgétaires à hauteur de 19 600 € au BP 2023 et la même somme au BP 2024,
- Autorise le Président et la Vice-Présidente Aménagement de l'Espace à signer le contrat de prestation et tous les documents en rapport avec cette décision.

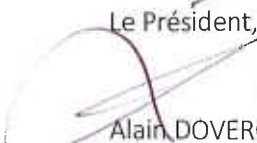
POUR EXTRAIT CONFORME

Cet acte sera transmis en Sous-Préfecture le 12/12/22

Affiché le ...12/12/22...

Fait et délibéré, le 08 décembre 2022
à GRIVESNES

Le Président,


Alain DOVERGNE





Envoyé en préfecture le 12/12/2022

Reçu en préfecture le 12/12/2022

Publié le

SLO

ID : 080-200070969-20221208-2022_0812_12-DE

Devis n° 2022-090

Adressée à

Communauté de communes Avre Luce Noye
Monsieur Alain Dovergne
Zone D'activité, Route de Boves
80250 AILLY-sur-NOYE

Recensement des chemins ruraux

Date : 01/12/22

Depuis sa création, Chemins Ruraux des Hauts de France accompagne les communes de la Région Hauts-de-France dans leurs démarches en faveur des chemins ruraux. L'objectif de l'association est d'inventorier et d'étudier les chemins ruraux du territoire.

Description de la prestation :

- Étude cadastrale
- Validation de cette étude par le référent communal dans un délai de 7 jours
- Relevé de terrain des chemins ruraux
- Rédaction de l'inventaire et du plan de gestion
- Présentation et remise de l'inventaire et du plan de gestion au(x) référent(s)

Tarif

La durée de cette prestation est estimée sur la base d'un tarif journalier de 140€.

Cette durée peut varier en fonction des difficultés rencontrées et sera facturée au temps passé journalier.

Adhésion	150€
Tarif pour nombre de jours : 240 jours estimés	39 200€
Total pour 40 communes	39 350 €

Exonéré de T.V.A. (art. 261 du CGI)

Les dossiers seront débutés à réception des pièces demandées aux communes et du devis signé.

Règlement

Payement échelonné (précision contrat ci-après)

- ☒ Chèque à l'ordre de Chemins du Nord Pas de Calais-Picardie
- ☒ virement / mandat

(Crédit Mutuel - Banque : 10278 - Guichet : 02649 - Compte : 00020503101 - Clé : 49)

IBAN : FR76 1027 8026 4900 0205 0310 149 BIC : CMCIFR2A

Pour la communauté de communes

Pour l'association

Chemins du Nord Pas de Calais-Picardie
1, chemin du Pont de la Planchette
62 000 LAURENTIN-BUGNY
Tél : 03 20 30 10 04 85
Mail : chemins@nordpasdecalais-picardie.fr
Site : www.nordpasdecalais-picardie.fr

Contrat de recensement des chemins ruraux

Entre :

Chemins Ruraux des Hauts de France, représentée par sa Présidente, Nadia BUTTAZZONI,
sis 1 chemin du pont de la Planche à 02000 BARENTON BUGNY

Et :

Communauté de communes Avre Luce Noye représentée par son Président, Alain DOVERGNE
sis Zone D'activité, Route de Boves 80250 AILLY-sur-NOYE

Engagements des parties :

Engagements de l'association Chemins ruraux des Hauts de France

L'association Chemins ruraux des Hauts de France, s'engage à effectuer le recensement des chemins ruraux du territoire de la communauté de communes Avre Luce Noye

L'association s'engage à mettre à disposition son savoir-faire en matière d'inventaire de terrain et de cartographie sur le territoire désigné et à restituer les inventaires au fur et à mesure de leur réalisation, entre le 1^{er} janvier 2023 et le 31 décembre 2024.

L'étude pourra être renouvelée sur 1 an en fonction de l'avancement et des difficultés rencontrées.

- ✓ L'association propose la méthodologie suivante :
 - 1^{er} rdv et présentation de l'association, travail de cadastre en mairie ou à distance, relevé des données,
 - Envoi de la carte de confirmation à la commune, afin de vérifier si tous les chemins ruraux ont bien été pris en compte,
 - Après validation, relevé de terrain (emplacement, longueur, largeur, observations, éléments touristiques et environnementaux...)
 - Réalisation des rendus (plan de gestion et cahier des annexes)
 - Réunion de restitution aux élus communaux, avec remise des rendus et présentation de l'étude restituée en une ou plusieurs réunion groupées aux sein de la communauté de communes.

Engagements de la communauté de communes Avre Luce Noye

- ✓ La communauté de communes s'engage à faciliter les rencontres et rendez-vous avec les élus des communes citées et la récupération de documents nécessaires à l'étude.
- ✓ Lorsque l'inventaire est terminé, la communauté de communes s'engage à accélérer la restitution de cet inventaire auprès des communes afin de valider cet inventaire.

La facture réglée par la communauté de communes sera versée en 4 fois selon la répartition convenue avec l'Association :

- Acompte 1^{er} janvier 2023 soit 9 800€
- 2^{ème} versement 1^{er} juillet 2023 soit 9 800€
- 3^{ème} versement 1^{er} janvier 2024 soit 9 800€
- Versement final décembre 2024 soit 9 800€

Durée :

Le présent contrat s'applique à compter de sa signature et sur une durée de 2 ans, tacitement renouvelable pour 1 an en cas de retard d'exécution de la mission, quel qu'en soit la raison.

Le contrat pourra être modifié si besoin, selon les modalités à définir d'un commun accord, et qui feront l'objet d'un avenant.

Territoire concerné :

Les communes concernées par l'étude sont l'intégralité du territoire de la communauté de communes Avre Luce Noye. (liste et carte en annexe)

Réévaluation :

Pour le cas où une ou plusieurs communes ne fourniraient pas les documents nécessaires à l'étude, elles ne pourront pas être recensées. L'association se réserve le droit d'effectuer une régulation du solde à la fin du temps de ladite étude.

Il en est de même pour tous autres imprévus sur le territoire (remembrement, travaux...) qui empêcheraient la faisabilité de l'étude. L'association devra alors en informer la communauté de communes.

Résiliation :

Il pourra être mis fin au présent contrat, sous conditions argumentées et justifiées, par l'une ou l'autre des parties, à l'expiration d'un délai de trois mois, suivant l'envoi d'une lettre recommandée avec accusé de réception.

Fait en deux exemplaires, le 1^{er} décembre 2022

Pour l'association
Chemins ruraux des Hauts de France,

La Présidente,

Nadia BUTTAZZONI


Chemins du Nord Pas de Calais-Picardie
Chemin du Pont de la Planche
02-000 141000-010000
Tel : 03 20 10 04 05
Mail : chemins@nordpasdecalais-picardie.fr
Site : www.nordpasdecalais-picardie.fr

Pour la communauté de
communes Avre Luce Noye,

Le Président,



Annexe I : Liste des communes

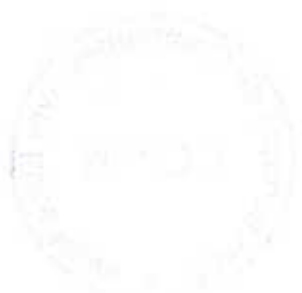
Communauté de communes Avre Luce Noye

Président : Alain DOVERGNE

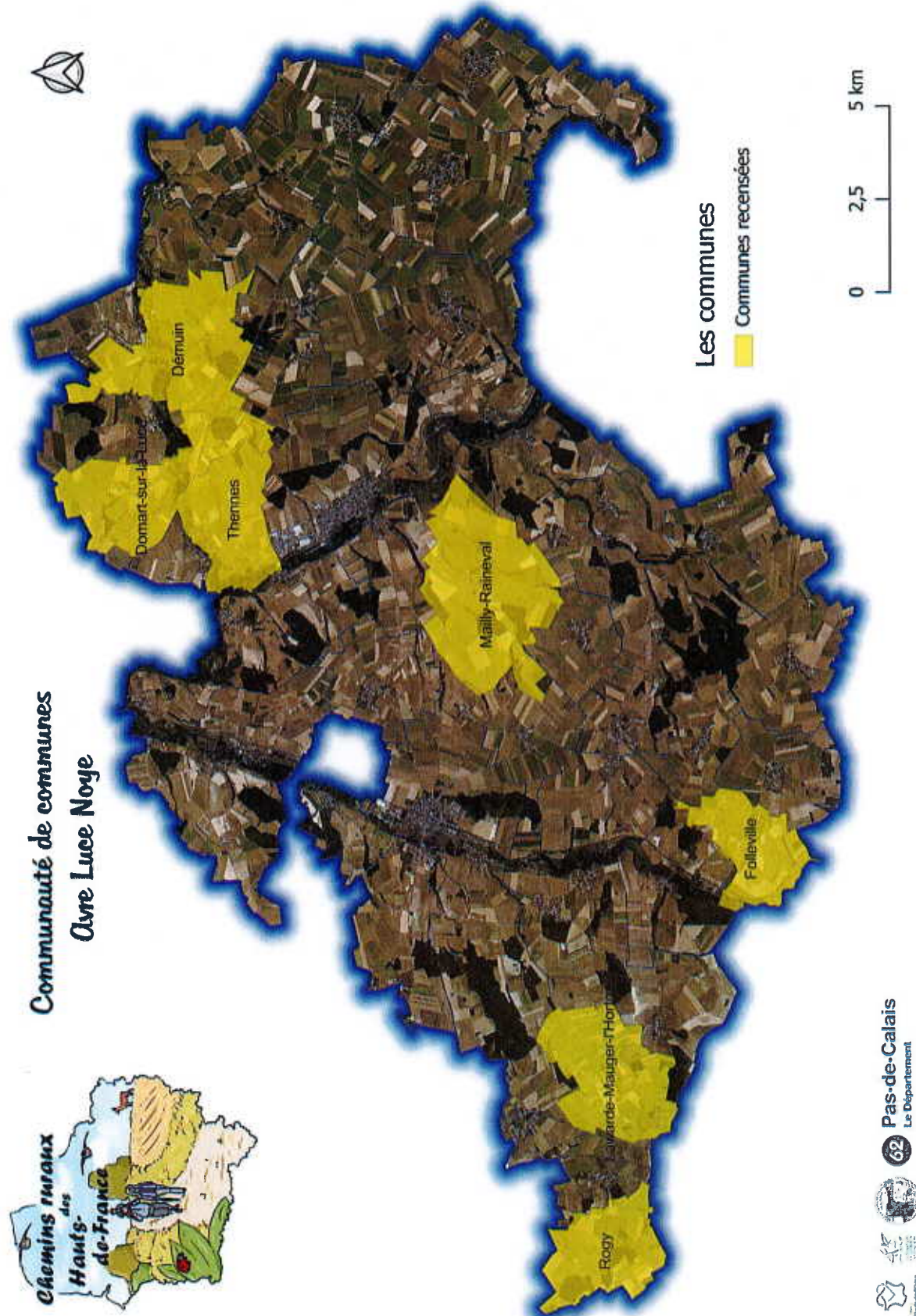
47 communes

Moreuil	Grivesnes
Ailly sur Noye	Guyencourt sur Noye
Arvillers	Hailles
Aubercourt	Hallivillers
Aubvillers	Hangard
Beaucourt en Santerre	Hangest sur Somme
Berteaucourt lès Thennes	Ignaucourt
Braches	Jumel
Cayeux en Santerre	Lawarde Mauger l'Hortoy
Chaussoy Epagny	Louvrechy
Chirmont	Mailly Raineval
Cottenchy	Mézières en Santerre
Collemelle	Morisel
Démuin	La Neuville Sire Bernard
Domart sur la Luce	Le Plessier Rozainvillers
Dommartin	Le Quesnel
Esclavillers	Quiry le Sec
La Faloise	Rogy
Flers sur Noye	Rouvrel
Folleville	Sauvillers Mongival
Fouencamps	Sourdon
Fransures	Thennes
Fresnoy en Chaussée	Thory
	Villers aux Erables

Les communes surlignées ont été recensées par notre association les années précédentes.



Annexe 2 : Carte du territoire



Chemins ruraux des Hauts de France

1, chemin du Pont de la Planche - 02 000 BARENTON-BUGNY

Tel : 06-38-10-04-85

Mail : cheminsnpcpicardie@naturagora.fr / Site : www.naturagora.fr

SIRET : 478 416 878 000 39